

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2013

Séance du 20 février 2013

CG 13/2^{ème}/II-02

L'an deux mille treize, le 20 février, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

**LE CENTRE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL,
L'ATELIER MECANIQUE DEPARTEMENTAL
ET LE MAGASIN TECHNIQUE**

—
Le Parc Routier de l'Équipement a été transféré par l'État au Conseil Général de Tarn-et-Garonne le 1er janvier 2010. Cette structure est désormais scindée en 3 unités :

–**le Centre Technique Départemental**, plus particulièrement en charge des interventions sur le terrain,

–**l'Atelier Mécanique Départemental**, qui entretient la flotte des véhicules de la Collectivité

–**le Magasin Technique Départemental**, responsable des achats et des fournitures en matériel nécessaires pour la réalisation des travaux en régie.

Les trois unités, basées au 19 rue du Docteur Labat à Montauban, sont rattachées à la Direction Générale Adjointe chargée de l'Aménagement, de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Économie et placées sous l'autorité du Directeur de la Voirie et de l'Aménagement.

I – Le Centre Technique Départemental

Cette unité de production (1 chef de centre, 3 agents de maîtrise et 20 Ouvriers des Parcs et Ateliers) intervient essentiellement dans le domaine de l'entretien routier, que ce soit :

-sur la chaussée : reprofillement, réparations localisées et enduits superficiels généralisés,

-sur les accotements : dérasement, constitution d'accotement, création et curage de fossés, busages et têtes de ponts, maçonneries routières,

-sur les équipements de signalisation et de sécurité : signalisations horizontale et verticale, dispositifs de retenue (glissières de sécurité, écrans de protection des motocyclistes, réparation de gardes-corps endommagés), clôtures.

En outre, elle peut aussi réaliser des terrassements (tranchées, abattage et dessouchage d'arbres, création de buttes de terre), des enrochements et des travaux de maçonnerie.

Pour réaliser ces prestations de travaux publics, le Centre Technique Départemental dispose d'une flotte de matériels spécialisés (niveleuse, pelles, semi-remorque, chargeurs).

L'activité du Centre Technique Départemental est essentiellement orientée vers le réseau routier départemental et les six subdivisions.

Souvent liées aux conditions météorologiques, ces interventions sur la voirie se font d'Avril à Octobre chaque année. Les travaux d'investissement et de fonctionnement à réaliser en 2013 dans ce cadre, sont détaillées dans le rapport d'avancement des programmes de voirie.

En dehors de cette période, les compétences et les **capacités de cette unité sont utilisées par d'autres services** de la collectivité départementale.

En 2010, 2011 et 2012, de nombreux services ont fait appel aux agents du Centre Technique Départemental pour la réalisation de **travaux dans les collèges**, les **bâtiments départementaux** (gendarmeries, pôles sociaux) les espaces naturels sensibles (île...) et dans **l'entretien des abords des barrages** (Gouyre).

Après le vote du budget primitif, chaque année, un programme d'interventions qui fixe les dates et délais de réalisation des chantiers est élaboré entre les responsables des services et l'encadrement du Centre Technique Départemental.

En 2012, près de **700 journées agents** ont été recensées pour ces travaux en régie, hors interventions sur les routes.

II – Le Magasin Technique Départemental

Depuis la date du transfert, le Magasin Technique Départemental, est chargé de fournir à l'Atelier Mécanique Départemental les pièces et fournitures pour la réparation des véhicules et des engins de travaux publics, ainsi que les consommables et matériaux pour les petits travaux dans les subdivisions.

Il gère également les stocks de carburant servis sur place, de lubrifiants, de pneumatiques, de peinture, de produits divers et les équipements de protection individuels.

Il définit les besoins, participe à l'élaboration des marchés publics et s'est désormais orienté vers **une intégration en matière d'achat de tous les services** du Conseil Général.

Depuis le 1^{er} Janvier 2013, toutes les dépenses telles que :

- acquisition de matériel d'entretien,
- carburants en vrac, pris à la pompe du Centre Technique Départemental,
- autres fournitures non stockées,
- fournitures de petit équipement,
- habillement et vêtements de travail,
- autres services extérieurs (lavage Equipements de Protection Individuels, ...).

sont inscrites sur le budget affecté au Magasin Technique Départemental.

Ainsi, l'ensemble des services de la Collectivité se rapproche systématiquement du Magasin Technique Départemental pour toute commande relevant de ces catégories, selon une procédure de fonctionnement présentée aux référents des services utilisateurs.

L'objectif, comme je vous l'avais indiqué lors d'une précédente session budgétaire, consiste à faire évoluer cette structure vers une **structure de regroupement général des achats**.

Aujourd'hui, le Magasin Technique Départemental fonctionne avec un effectif de 5 agents composé d'un responsable et de 4 magasiniers. Cette structure est supervisée, de même que l'Atelier Mécanique Départemental, par un attaché territorial assisté d'un agent de secrétariat à mi-temps.

L'équipe du Magasin Technique a préparé en 2012 les éléments techniques pour la conclusion de **40 marchés publics**.

Pour l'année 2012, quelques indicateurs permettent d'appréhender le volume d'activité du Magasin Technique Départemental :

- 1 019 commandes traités,
- 1 211 bons de livraison,
- 799 factures.

III – L'Atelier Mécanique Départemental

Cette unité est constituée d'une équipe de 10 agents dont un Chef d'Atelier, un Visiteur Technique pour des interventions sur site, un réceptionnaire d'Atelier et 7 mécaniciens spécialisés dans les domaines radio, climatisation, station service ou tôlerie-peinture.

L'encadrement et l'assistance administrative sont communs avec le Magasin Technique Départemental.

En lien direct avec le Magasin Technique Départemental, l'Atelier est chargé, d'une part, de la maintenance et de l'entretien des véhicules et engins de la collectivité, hors ceux soumis à un contrat de location, mais aussi d'assurer l'installation et la gestion du réseau radio des équipements émetteurs/récepteurs du Conseil Général.

L'Atelier établit également les cahiers de charge techniques en vue de l'élaboration des marchés publics de réparations spécialisées ou d'achat de pièces détachées spécifiques.

A ce jour, **14 marchés de prestations de service** ont été conclus.

Depuis le 1^{er} Janvier 2013, la mission de l'Atelier évolue en intégrant la gestion de l'entretien de l'ensemble de l'outillage électro-portatif (débroussailleuses, tronçonneuses, compresseurs, visseuses...) de la Collectivité.

Un indicateur d'activité permet d'évaluer le plan de charge de cette unité. Il a été réalisé, en 2012, **1 470 interventions techniques**, en augmentation de 6,21% par rapport à 2011.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication, aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Prend acte de la communication telle que sus détaillée de Monsieur le Président concernant les structures suivantes :

- le Centre Technique Départemental, plus particulièrement en charge des interventions sur le terrain,
- l'Atelier Mécanique Départemental, qui entretient la flotte des véhicules de la Collectivité,
- le Magasin Technique Départemental, responsable des achats et des fournitures en matériel nécessaires pour la réalisation des travaux en régie ;

Précise que ces trois unités sont rattachées à la Direction Générale Adjointe chargée de l'Aménagement, de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Économie et placées sous l'autorité du Directeur de la Voirie et de l'Aménagement.

Acte donné.

Le Président,